

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 juillet 2021

N° 2021-89

L'an deux mille vingt et un, le 20 juillet, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Référence écriture délib :

PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	62
Qui ont pris part à la délibération :	53
	Dont 13 procurations
Votes pour : 53	
Vote(s) contre : 0	
Abstention(s) : 0	
Date de la convocation :	13 juillet 2021

Présents votants (37) : GUILBERT-VIARRIEU Annie, PICHON Evelyne, MOUNIQ Jean, SAJOURS Sébastien, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, ESTRADE Pierre, PUYAU Maryse, VIDAILLET Jocelyne, SAINT-PASTEUR Marcel, ROUSSEL Jean-Claude, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, FABRE Jean, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, PETIT Caroline, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, PELIEU Michel, HELARY Yann, OZUN Benjamin, BOURREC Christophe, MIR André, SALAT Jacques, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

Présents en visio votants (3) : DESCOUENS Bernard, ESCOULA Bernard, LEGOFF Stéphanie

Absents (9) : GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, LLOP Frédéric, BESSONE Michel, GAY Eric, CLIMENT Emmanuel, JARENO Sandra, DELOM Christian, CASCARRE Victor

Procurations (13) : DUNAN Anne à DESMARAIS Nadine
DUBARRY Jean-Bertrand à CHAZOTTES Michel
MALERE Hélène à RAHALI Sabine
CARTAN Olivier à LACAZE Noël
DUBERNARD Alain à PETIT Caroline
BERTRANUC Evelyne à MUR François
ROBIN Isabelle à CARRERE Philippe
ACCHINI Nicole à PELIEU Michel
BRUN Didier à BEYRIE Maryse
AIZIER Philippe à BOUREC Christophe
DARAN René à SALAT Jacques
NARS Aline à MIR André
FOURTINE Didier à ISOART Jean-Michel

OBJET : PAH – Prix de vente des livrets ludiques dans les Offices de Tourisme du territoire Aure Louron

Monsieur Dominique GALAUP a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président expose la création et la réalisation de 3 livrets ludiques par le service pays d'Art et d'Histoire, « Une étrange créature à la porte des vallées », « Les légendes de la vallée d'Aure » et « La corne dorée en vallée du Louron ».

Ces livrets seront disponibles à la vente dans les Offices de Tourisme de Loudenvielle et de Piau, à l'Office de tourisme P2V (Arreau et Vielle-Aure), et à la Maison du Patrimoine de Saint Lary Soulan.

Le bureau communautaire réuni le 6 juillet dernier, propose un prix public de 5€ les 3 livrets.

Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire d'approuver cette proposition.

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- approuve la proposition présentée par Monsieur le Président ;
- mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU